CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN, payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement l'abonnement exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes et moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5°. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6°. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7°. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8°. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9°. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10°. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Bateaux naviguant sur le Lac.

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire, sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle-Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.
E. T. TERRELL, président.
25 sept

Le bateau à vapeur DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville, se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville, qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin;

Les lundi, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivans, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville, et reviendra le même soir.
25 sept

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanche à 8 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville tous les lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures, et arrivant au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précises du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi, le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville, et repartira de suite pour la Nlle.-Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche, sera d'une piastre par personne, les autres jours $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de huit heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne.
16 juillet

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.—Le steamboat DELTA, capitaine Sheridan, partira samedi soir à l'heure accoutumée, (6 heures après midi) et repartira de Madisonville dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour.
23 oct

Bateaux naviguant sur le fleuve

PAQUEBOT DE BATON ROUGE A LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le bateau à vapeur MARION, capitaine G. Eddy; il est neuf et a une chambre hante, et fera son premier voyage pour Bâton-Rouge et les lieux intermédiaires dans les paroisses St.-Charles, St.-Jean Baptiste, St.-Jacques, Ascension, Iberville et Est Ouest Bâton-Rouge, le mardi 27 du courant. Ce bateau partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement tous les mardi à 10 heures du matin, et de Bâton-Rouge tous les vendredi à 8 heures du matin.

Les habitans et chargeurs peuvent compter sur la régularité et la ponctualité de ce bateau, ainsi que sur son exactitude à partir aux heures indiquées; aussi sur les aux emménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ALLAIN & DUPLESSIS.
Agent à Bâton-Rouge,
A. MONTAN.

N. B. Ce bateau a une barge dans le Bayou Lafourche, qui recevra toute espèce de fret pour les habitans de ce bayou, et les débarquera sur les habitations où ils seront destinés, sans faire payer pour le déchargement.
26 oct

Batimens de cabotage.

POUR NEW-YORK.

Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New-York.

Les navires composant cette ligne partiront de Nouvelle-Orléans et de New-York tous les seconds Lundis, et seront ponctuels dans leur temps de départ à commencer du 9 novembre; la ligne, à l'avenir, composera de dix navires; savoir:

Le navire YAZOO, capitaine ELDRIDGE, partira le 9 novembre.

Le navire MISSISSIPPI, capt. ROBINSON, partira le 23 novembre.

Le navire SHAKESPEARE, capitaine COLLINS, partira le 7 décembre.

Le navire VICKSBURG, capitaine WOODHOUSE, partira le 21 décembre.

Le navire LOUISVILLE, capt. PALMER, partira le 4 janvier.

Le navire HUNTSVILLE, capt. PALMER, partira le 18 janvier.

Tous ces bâtimens sont neufs, de la première classe, doublés et chevillés en cuivre, du port de plus de 500 tonneaux, et d'un faible tirant d'eau, ayant été construits expressément, pour faire les voyages auxquels ils sont destinés. Le prix du passage est fixé à quatre vingts piastres. Les chambres, qui sont élégamment meublées, offrent tous les agrémens et toutes les commodités que l'on peut désirer. On aura soin de pourvoir ces bâtimens d'approvisionnemens abondans et de la meilleure qualité, et l'on ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à rendre le passage agréable aux passagers. Les capitaines qui commandent ces paquebots sont tous des hommes expérimentés, et qui feront tout ce qui dépendra d'eux pour que les passagers soient satisfaits.

Dans tous tems, ils seront remorqués par des bateaux à vapeur, en descendant et en montant, et l'époque de leur départ sera ponctuellement observée.

Les armateurs de ces bâtimens ne seront responsables d'aucune lettre, d'aucun paquet, ou colis, expédié à bord, à moins qu'il n'y ait eu un connaissement signé au comptoir des dits armateurs ou de leurs agens.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. D. BEIN & A. COHEN,
2 nov — no. 77, rue du Canal.

POUR NEW-YORK.

(*Nouvelle ligne de paquebots entre la Louisiane et N.-York.*)

Navire Alabama, capitaine H. Johnston, 474 tonneaux, partira le 2 novembre.

Navire Saratoga, capitaine W. Hathaway, 542 tonneaux, partira le 16 novembre.

Navire Arkansas, capitaine S. S. Dennis, 627 tonneaux, partira le 30 novembre.

Navire Nashville, capitaine [illegible], 513 tonneaux, partira le 14 décembre.

Navire [illegible], capitaine John Bunker, 629 tonneaux, partira le 28 décembre.

Navire Orleans, capitaine S. S. Sears, tonneaux, partira le 11 janvier.

Les paquebots de cette ligne partiront ponctuellement de la Nouvelle-Orléans et de New-York, chaque lundi, durant toute la saison.

Ces navires sont tous de première classe, doublés, cloués et chevillés en cuivre, et construits à New-York expressément pour ces voyages.

Ils sont commandés par des hommes d'expérience, tirent peu d'eau, et seront constamment remorqués en montant et en descendant le Mississipi par les bateaux-à-vapeur.

Les armateurs de ces navires ne seront responsables d'aucunes lettres ou paquets expédiés à bord de ces navires, à moins qu'un connaissement régulier de ces objets n'ait été signé au comptoir des armateurs ou de leurs agents.

Le prix du passage est fixé à $80.—On ne fournit à bord ni vins ni liqueurs. Pour fret ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
3 nov — no. 38, rue Gravier.

POUR APALACHICOLA.—La goëlette paquebot WATER WITCH, capit. M[illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 oct — Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

Pour les Ports du Mexique

POUR TAMPICO.—Le beau brick mexicain PRIVILEGIO, capitaine Garzo, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagée, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, ou à
SALV. FERNANDES,
[illegible] — No. 103 rue de la Levée.

POUR TAMPICO.—La goëlette mexicaine IRIS, capitaine HERNANDEZ, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
21 oct — J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA (Texas).—La superbe goëlette, fine voilière, LOUISIANA, capitaine Hendley, va commencer à prendre son chargement aussitôt après le départ de la goëlette Cora, et sera bientôt expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à
W. BRYAN, Vieille Levée, No. 36.

AVIS.—M. LEWIS V. BOGY, avocat, St-Louis, Missouri. Il se réfère à l'hon. David Barton, hon. W. F. P. Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. L. F. Linn; à Ménard et Vallé, Ste-Geneviève Missouri.
[illegible] juil—6m

A VENDRE.—Actions de la Compagnie du Rail Road de Nashville.
Edw. GOTTSCHALK, courtier.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine DELVAILLE, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
MM S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.,
24 oct — No. 27 rue Toulouse.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.—La belle goëlette fine voilière MARY JANE, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à
Wm. BRYAN,
2 nov — Vieille Levée no. 36.

POUR BRAZORIA.—La superbe goëlette, fine voilière, LOUISIANA, capitaine HANDY, sera expédiée positivement, mercredi prochain, ou avant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à
WILLIAM BRYAN,
7 nov — no. 36, Vieille Levée.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette mexicaine ANNA-MARIA, capitaine Gomez, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
21 oct. — J. PRATS & FILS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire Rubicon, a besoin de 200 à 250 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.,
26 oct — no. 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.—Le brick français La Glaneuse, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
CARRIERE, DARAN & Co.,
26 oct — no. 11, rue St. Louis.

A vendre ou à fréter.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à
W. BRYAN,
14 oct — Vieille Levée, No. 36.

A LOUER ou à FRÉTER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. CRAINS, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à
W. BRYAN,
15 oct — Vieille Levée, No. 36.

A Louer.—Une grande maison à un étage, très commode, située à environ cinq milles de la ville, et du même côté; près de l'Hôtel de Carrollton, occupée par M. Leford comme Académie. Elle est propre à y tenir une pension. Les conditions seront avantageuses. Pour plus amples informations s'adresser à P. Goulon, à la Banque de Cité, ou au no. 93, rue Condé.
7 nov—5

A Louer.—Un beau magasin en briques, à deux étages, rue des Magasins. S'adresser à
OLIVER AKIN,
7 nov—6 — rue de la Commune.

A LOUER PRESENTEMENT,

Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A Louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. Pradat. — 20 oct.

A LOUER.

Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 66. S'adresser à
WM. G. HEWES & Co.
21 oct. — n. 47, rue du Camp.

A LOUER.—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à
(8 oct— — B. MARIGNY.

A LOUER.—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct — B. BRUGIER.

HOTEL de l'Amérique du Nord.—Le soussigné à l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nlle-Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui, pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra bien agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire toute le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—1m — F. LEBLEUX.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue de Chartres, No. 39.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables.
9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, L.-R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.
9 sept.

BANQUE COMMERCIALE de la Nouvelle-Orléans.—AVIS.—Cette institution tire des traites sur le Nord et sur l'Ouest JOSEPH SAUL,
21 oct. — Caissier.

PENSION BOURGEOISE.—Rue Royale, no. 76, près de la Banque de la Louisiane. Madame Howell a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle vient d'établir et de meubler dans le meilleur genre, une superbe maison dans la rue Royale, où elle est prête à recevoir des familles respectables et des particuliers distingués. La position de cette maison est au centre des banques, des maisons de commerce et des établissements publics.

Les personnes qui ne voudraient s'abonner que pour la table seront aussi admises.
23 oct

CHAMPAGNE.—50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure, de la marque du croissant, en débarquement et à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
28 oct — no. 45, rue du Camp.

ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négociants, à vendre par
TH. NICOLET & Co.
28 oct — no. 26, rue Bienville.

UNE BELLE OCCASION.—139 pièces de fortes cotonades d'emballage à vendre à bas prix pour clôre un compte. S'adresser de suite à
ANDREWS & FRERES,
23 oct — no. 19, rue de Chartres.

SUCRE DE LA HAVANE.—50 caisses sucre blanc et 50 caisses de sucre brut, de la Havane, en débarquement et à vendre par C. WORSLEY,
28 oct — no. 10, rue Gravier.

CIGARRES.—100 milliers de cigarres de la Havane de diverses qualités, à vendre par
28 oct — C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier.

COUVERTURES, FLANNELLES ET CALICOS.—25 balles de couvertures assorties; 12 dito flannelles dito; 10 caisses de calicos, en débarquement du navire Empire et à vendre par
ANDREWS & FRERES,
28 oct — no. 19, rue de Chartres.

EAU DE VIE DE MERISE.—12 barrils de première qualité, en magasin et à vendre par
WILLIAM BRYAN,
28 oct — no. 36, rue de la Vieille Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE.—200 pièces toile, et 100 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky, maintenant en déchargement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
28 oct — no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

EN débarquement.—Bonnets de laine pour negres; Chemises de flanelle rouge ditto;
Indiennes de goût, mérinos, quimones;
Moleskins, lasting, ou grenelle noire, velours;
Flanelle imprimée, mouchoirs et schalls imprimées;
Mouchoirs madras et [illegible];
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc;
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures à lits,
Cotonnade forte pour pantalons, &c., &c.
Plus, en Magasin;
50 paniers de Champagne, 1re. marque;
60 caisses de vin de Madère L. P.
10 demi pipes Madère L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion, et Lafitte.
KENNEDY, BIREL & Co.
6 oct — rue Toulouse, No. 52.

EN débarquement du navire Créole de New-York, ce qui suit:
1 caisse indiennes andrinoples, françaises;
1 do. bas de soie blancs, à jour;
1 do. schalls français, en indiennes;
2 do. de pommade fine, françaises;
1 do. eau de lavande; 1 do. de palatines et boas;
2 do. indiennes fines; 2 do. do. écossaises;
2 balles coton écru 4-4; 1 do. indienne bleue;

PLUS Peignes courbés, gants de castor pour homme; bretelles gomme élastique, mousseline [illegible] brodées; indienne française, rouge, unie, [illegible] couleurs assorties pour rideaux; schalls de satin, crêpe noir, satin blanc, gros de Naples figuré, mouchoirs en coton, bleus et satinés, à vendre par
DUFOUR FRERES,
14 oct — rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

[illegible]—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre les marchandises suivantes, en débarquement: [illegible] pipes, 6 quarts, 8 huitièmes pipes de L. P. vin de [illegible], 97 caisses de Souffre en bâton, 50 paniers de Champagne (marque d'Heidsick, J.C.) superieur); 50 dito dito; 50 paniers d'huile d'olive; 50 caisses de ferblanc, 1-3 X, 100 pièces de toile impériale Alexandroff de Russie; 7 demi pipes de brandy Champagne; 20 paniers de vin de Champagne.
oct 27 — A. QUERTIER & BOUTIN.

Avis de Commerce.

LES soussignés offrent à vendre le chargement du brick Eveline, de Tabasco, consistant en 160 tonneaux bois de Campêche.
7 nov — A. QUERTIER & BOUTIN.

FARINE.—150 barrils farine fraiche de Cincinnati, en débarquement du bateau-à-vapeur Farmer, à vendre par G. DORSEY,
7 nov — no. 33, Nouvelle Levée.

NOUVEAU SUCRE.—18 boucauts à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov — rue du Camp No. 48.

POUDRE A CANON.—Les soussignés doivent recevoir par le brick Arethusa de New-York, attendu journellement, une quantité de poudre à canon. Ils peuvent fournir aux marchands en gros, aux détaillans et au public, à des termes très-accommodans, les marchandises suivantes: F—FF—FFF—FFFF, 1000 barrils—F—FFF—FFFF 4000 boites.
ANDREWS & BROTHERS.
7 nov — Rue de Chartres, No. 19.

TAPIS, COUVREPIEDS &c.—Un assortiment de Tapis de Bruxelles &c. Nattes et Tapis, Couvertures de pianos et de tables, en débarquement et à vendre par ANDREWS & BROTHERS.
7 nov — Rue de Chartres, No. 19.

CIMENT.—28 barrils de ciment Romain: 10 dito Hydraulique de qualité supérieure, en débarquement du navire Yasoo, et à vendre par
WILLIAM BRYAN.
4 nov — no. 36, Vieille Levée

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:
100 balles de cotonnades écrues 4-4;
75 boucauts et barrils d'huile de baleine;
20 barriques d'huile de sperme;
100 caisses de blanc de baleine;
150 do. savon marbré;
50 do. brodequins de Russel & Black;
100 do. bottes;
10 do. chapeaux de feutre blancs.
FERNANDEZ & WHITING,
6 nov — rue St.-Louis No. 20.

A VENDRE.—37 caisses vin rouge;
35 barriques do.
11 demi pipes eau-de-vie;
1 demi barril vin de Sauterne;
Débarquant du brick Eleanor de Bordeaux. Pour les conditions, s'adresser à J. B. BLACHE,
6 nov — rue Conti No. 89.

PAPIER.—400 paquets de papier à imprimer, di. verses dimensions; 1000 rames de papier d'emballage; 100 dito dito pour clincailliers; 300 dito dito à lettres et cap, en débarquement et à vendre par
J. THAYER & Co.
4 nov — no. 29, rue des Magasin.

A VENDRE par le soussigné les objets ci-après arrivant de Bordeaux, par le navire Avis et le brick Globe.

45 demi-pipes eau de vie 4e. preuve; 150 bariques vin rouge Montférand; 160 dito Talence & Haut-Talence; 120 dito St. Esthèphe; 70 dito Léoville, St. Julien & Larose; 220 demi barriques vin blanc, Sauterne & Barsac; 163 quarts vin rouge; 3425 caisses dito St. Julien, St. Estèphe & St. Seurin; 125 dito de 48 bouteilles St. Julien; 1250 dito Haut-Talence, Château-Margaux & Latour; 225 dito blanc 100 dito fruits à l'eau-de-vie; 7 balles bouchons.

Plus:—Un assortiment complet d'indiennes, listons, chamberguillas, bas de soie, de coton, d'alepine [illegible] de soie, guinghams, drap français, couvertures de coton à 6 points, chemises, indiennes, dito guingham, toile de Flandre, taffetas lustré, satins assortis et autres articles. OSMIN BIGOURDAN.
4 nov — no. 23, rue Toulouse.

FORTE toile à draps de cabot.—60 ballots de forte toile à draps écrue, de 4-4 propre au marché mexicain, en débarquement des navires Yazoo et Saratoga, et à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov — no. 19, rue de Chartres.

COUVERTURES, courtepointes, toiles à draps.—113 balles de couvertures consistent en couvertures de lit françaises et à nègres, fil anglais, point et mackinau de toutes qualités et dimensions.

12 caisses de courtepointes, quelques-unes de qualité supérieure, et le tout de dimensions assorties, importées expressément pour l'usage des familles, hôtels, navires et bateaux-à-vapeur.

70 caisses de toile à drap de fil et de coton, blanche et écrue de diverses largeurs et qualités, à vendre à bas prix et à des termes raisonnables par
ANDREWS & FRERES.
4 nov — no. 19, rue de Chartres.

CENT SIX COLIS marchandises de goût convenables pour la saison, comprenant un assortiment complet pour le commerce de la ville et de la campagne en débarquement du navire Yazoo; ces marchandises méritent l'attention de ceux qui voudraient se pourvoir d'articles tirés et à la mode, à des conditions libérales. S'adresser au magasin de
ANDREWS & FRERES.
4 nov — no. 19, rue de Chartres.

BOMBAZETTES NOIRES.—3 caisses de bombazettes noires superfines en débarquement du navire Saratoga, à vendre par
ANDREWS & FRERES.
4 nov — no. 19, rue de Chartres.

TABLES rondes à dessus de marbre, reçues et à vendre par CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov — rue de Chartres, No. 46.

CHAISES.—Les soussignés ont reçu en addition à leur assortiment habituel, une grande quantité de chaises d'acajou, d'érable et d'autres bois à la mode.
CHARLES H. GRANT & Co.
4 nov — rue de Chartres, No. 46.

J. THAYER & Co. rue des Magasins, no. 29, ont reçu et offrent à vendre, 24 demi-pipes vin de Ténériffe pâle et coloré; 5 quarts dito; 85 huitièmes de barrils dito; 55 quarts vin de Madère de Marseilles, 60 dito de Porto; 100 paniers vin de Champagne; 250 boites de thé impérial de 12 & 13 lbs: 300 dito Young Hyson 12 lbs; 70 demi-caisses dito; 100 caisses et demi-caisses de Souchong et Pouchong; 300 dito blanc de baleine; 100 barrillets de cloux de Boston; 300 ballots de toile à draps et à chemises; 20 balles d'osnaburgs; 130 sacs vieux café de Java; 50 barrils de cranberries fraiches; 5000 sacs.
4 nov

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans reçus par le navire Eléonore, venant de Bordeaux:
25 caisses fruits à l'eau-de-vie bien assortis et en fruits nouveaux;
20 caisses cerises, aussi à l'eau-de-vie, en bouteille et en bocaux,
25 barriques vin vieux.
75 caisses do. do.
10 douzaines liqueurs en bouteilles blanches et divers autres articles de très-bon choix
Plus 16 douzaines confitures de Cauchois, en grands pots, et 3 barils de boites de gelée de Goyaves et Pater, reçus de la Havane.
PASCALEP & MICHON,
19 oct. — Encoignure Chartres et Toulouse.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Spencer Gloyd ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enrégistrée le 17e. jour de septembre de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif ausdit, le 13me. jour de juin de l'année 1835, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 1ème. jour de mai de l'année 1835, dans l'affaire de Louis Melchior Mallein contre Ellen C. Whitehead, No. 8261 du docket de cette cour, à laquelle vente Spencer Gloyd s'est rendu acquéreur pour le prix de deux mille six cent vingt piastres.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire:

Quatre lots de terre situés dans le faubourg Annonciation alias Lacourse dans cette ville, dans l'ilet no. 79, désigné par les nos. 1, 8, 9 et 10 sur un plan dessiné par Bourgerol, architecte et ingénieur, le 1er. mars 1833. Lot no. 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue Euterpe. Le lot no. 8, mesurant 30 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue Therpsicore. Le lot no. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Therpsicore, sur 120 pieds de profondeur. Le lot no. 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur, avec les dépendances y appartenant.
10 nov—3 — ARMAND PITOT, greffier.

AVIS.—Attendu que les syndics créanciers de Jean Baptiste Ory, ont remis à la Cour du Second District Judiciaire, dans et pour la Paroisse St. Jacques, leur tableau de répartition

Avis est par le présent donné à tous ceux qu'il appartiendra, d'avoir dans les dix jours à dater de ce jour, à déduire les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les créanciers respectivement payés conformément à ce tableau.

A la Paroisse St. Jacques, le 28 octobre 1835.
Par ordre de la dite cour.
2 nov—10 — J. P. N. DAUPHIN, greffier.

VACHE EPAVE.—Le 29 octobre, il a été conduit au domicile du soussigné rue Tchoupitoulas, encoignure de la rue Richard, une vache de couleur noire et blanche, marquée H sur la hanche gauche et no. 8, sur la hanche droite, et l'oreille droite coupée.

Le propriétaire est par le présent averti de la retirer, en prouvant la propriété et payant les frais du présent et autres frais d'ici au 14 novembre; si elle n'est pas réclamée, elle sera vendue ce jour par M. P. A. Guillaud, encanteur public, sur la Levée, en face de la rue Conti. Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1835.
2 nov—10 — P. AUVRAY, inspec. et com.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. R. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse; les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.
R. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. RICHARDSON, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Feliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.

Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20 oct. 6m

MANUFACTURE du pays—30 balles de toile à draps et à chemises, en débarquement et à vendre par 21 oct] — J. THAYER & Co.

CLOUX.—400 barrillets cloux de Boston, en débarquement et à vendre par
24 oct — J. THAYER & Co.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION du feu Noël Carrière h. de c. l.—Vente par le régister des testaments.—Mercredi neuvième jour du mois de décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Noël Carrière, h. de c. l., les propriétés foncières savoir:

1°. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps entre les rues des Français et de l'Union, mesurant 50 pieds de face à la rue de Craps, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel lot de terre se trouve une maison briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances, le tout en mauvais état.

2°. Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une première profondeur de 90 pieds et de là s'élargissant sur la ligne ouest d'un pieds trois pouces, avec une seconde profondeur de 30 pieds faisant une profondeur totale de 120 pieds, la ligne du fonds parallèle à la ligne de face, ayant 31 pieds 3 pouces, ensemble la maison briquetée entre poteaux, cuisine en bois et dépendances.

3°. Un terrain situé au faubourg Tremé, mesurant 30 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste. Anne, entre les rues Marais et Villeré, sur 132 pieds de profondeur, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

4°. Un terrain situé en cette ville, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, sur lequel terrain se trouvent des bâtisses en bois.

5°. Un terrain situé au faubourg Saulet, rue Suzette ou Melicerte, entre Constance et celle des Magasins, ayant 30 pieds de face à la rue Suzette ou Mélicerte, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de———Tébriska, et de l'autre par celle——qui appartenu à Joseph Porée.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régis. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 nov

SUCCESSION de feu Joseph Adams—Vente par le régister des testaments—Mercredi neuvième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans cette ville, désigné par le numéro 5, dans l'ilet 12, entre les rues Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant 60 pieds sur la rue du Canal, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de bois, cuisine, hangards à laver, écurie &c. le tout entouré.

Conditions de la vente: Quinze cent piastres comptant, la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 nov

SUCCESSION de David Jones.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, dix-septième jour du mois de Novembre 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans; J'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu David Jones, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en hardes, outils de charpentier &c. &c.

Conditions de la vente: Comptant.
W. P. C. DUPLESSIS,
6 nov. — Régister des Testamens.

SUCCESSION de Jacob Schrager et sa femme.—Vente par le régister des testamens.—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre Jacob Schrager et Elizabeth Brinks, son épouse, tous les deux décédés, la propriété ci-après décrite.

Un lot de terre situé au faubourg Delor, formant encoignure de la rue Delor et la place Tivoli, de forme irrégulière, ayant 77 pieds de face à la rue Delor, 70 pieds 6 pouces de face à la rue Delor, 91 pieds sur la ligne No. cinq, 16 pieds sur la ligne du lot No. neuf, et 120 pieds sur la ligne du lot No. sept, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 1et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquereurs.
[12 oct

SUCCESSION de feu P. S. Nowton.—Vente par le régister des testaments.—Jeudi douzième jour de novembre 1835, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, en face de mon bureau, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, pour compte de la succession de feu P. S. Newton,

Un cheval, selle et bride. Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
2 nov — régister des testamens.

SUCCESSION de feu John Conn.—Vente par le régister des testaments.—Vendredi treizième jour de novembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn, rue Girod, entre les rues Baronne et Philippa, les meubles meublans, et mobiliers, chevaux, charrettes, harnais et sable du fleuve, dépendant de sa succession. Conditions de la vente: comptant.
2 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu James Madison Zacharie.—Vente par le Régister des testaments.—Mardi, 8 Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues St-Louis et Chartres, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu James Madison Zacharie, les propriétés et esclaves de ladite succession, consistant en:

N°. 1 Cinq Magasins en briques à quatre étages formant l'encoignure de la Vieille-Levée, rues Bienville et Clinton, construits sur les lots N°. 14, 15, et 16, comme désigné dans le plan tiré par Joseph Pilié voyer de la ville, en date du 31 Décembre 1833, et déposé au bureau de monsieur Wm. Christy notaire public.

N°. 2 Une bâtisse neuve à deux étages avec grenier récemment achevée, située rue de l'Esplanade du côté de la ville entre les rues Bourgogue et Remparts bâtie sur un lot de 31 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, et 108 pieds plus ou moins de profondeur, la maison se trouve entièrement achevée, avec une cuisine à deux étages en briques, case à laver, puit, et étant la troisième maison en partant du coin de la rue Bourgogne.

No 3 Cette belle rangée de six maisons neuves à trois étages situées au coin des rues Remparts et Canal, ayant chacune 21 pieds 4 pouces de façade sur les Remparts et 52 pieds 2 pouces de profondeur avec privilège d'un corridor de trois pieds de large pris sur les 52 pieds donnant sur le derriere, chaque propriété sera vendue séparément.

Quatorze excellens et bons esclaves. tous acclimatés, savoir:

Samuel	âgé de	23	ans	bon maçon
Louis	"	18	"	"
William	"	17	"	"
Charles	"	15	"	"
Michalas	"	23	"	manœuvre.
James	"	25	"	"
Tom	"	23	"	"
Sam	"	25	"	"
Edward ou Ned	"	23	"	"
Peter	"	18	"	"
Ben	"	14	"	"
John	"	14	"	"
Joe	"	15	"	"
George	"	25	"	"

Tous bons sujets, ayant été choisis par le défunt pour son propre usage, à l'exception de John âgé de 14 ans qui a été en maronage, plusieurs fois.

Conditions: Pour les maisons et lots, un cinquieme comptant, un cinquieme à six, un cinquieme à douze, un cinqueme à dix-huit, un cinquieme à vingt-quatre mois de crédit avec six pour cents d'intérêt du jour de la vente et hypotheque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves seront vendus à six et 12 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction, portant hypotheque.

Les actes de vente seront passés par-devant H. B. Cénas, not. pub.
4nov. — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu Louise Eugénie Lefevre f. c. l.—Vente par le Régister des testaments—Jeudi, le troisième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'opérer un partage, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feue Louise Eugénie Lefevre f. c. l les esclaves ci-après décrits:

1o. Eléonor mulatresse âgée d'environ 40 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet, avec ses six enfans, Henri âgé de 10 ans, présumé être attaqué de la poitrine, Henriette âgée de 8 ans Justine âgée de 7 ans, Paul âgé de 6 ans, François âgé de 5 ans et Silvenie âgée de 3 ans.

2o. Fanny négresse âgée d'environ 29 ans, domestique de maison, et un peu blanchisseuse, avec son fils nommé Jean, mulâtre âgé d'environ 6 ans.

3o. Victor, mulâtre âgé d'environ 35 ans, manœuvre, bon sujet.

4o. Saint-Louis, nègre âgé d'environ 27 ans, manœuvre, adonné à la boisson.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Félix Grima not. pub., aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de Louis Laroque.—Vente par le Régister des testamens.—Mercredi dix-huitieme jour de Novembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Laroque, les esclaves ci-apres décrits.

1° Auguste, mulâtre âgé d'environ 18 ans, et 2° Félix, nègre créole âgé d'environ 21 ans, liquoriste.

Conditions.—L'acquéreur de l'esclave Auguste se chargera du paiement de la somme de $457, montant de trois billets (dus par le défunt,) en date du 14 Avril 1835, et payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, et la balance du prix d'adjudication, comptant.—L'acquéreur de l'esclave Félix se chargera du paiement d'un billet de $525 dû par le défunt payable en tout mars 1836, et la balance à 4 et 8 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hipotheque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 oct

SEL de Liverpool, fin et gros, en débarquement et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
22 oct — no. 11, rue St. Louis.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de feu Françoise Juffier décédée femme Pierre Rousseau—Vente par le régister des testamens—Mercredi vingt cinquième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, (le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage et liquidation de la communauté qui a existé entre Françoise Juffier, décédée et Pierre Rousseau), j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée femme Pierre Rousseau, à l'effet ci-dessus mentionné.

L'esclave et propriété foncière ci-après décrits.

1o. Louisa alias Marie Louise, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

2o. Un lot de terre situé en cette ville, faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné sous le no. 19, dans l'ilet no. 50, d'après un plan déposé au greffe de Michel de Armas, notaire public, mesurant mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur A. Coquin, de l'autre par celle du sieur Emile Bourder, ensemble la maison située au fond du terrain, briquetée entre poteaux, divisée en 2 appartements et 2 cabinets, et autres améliorations.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
24 oct — régister des testaments.

Le même jour, à la maison sus-décrite, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, le mobilier dépendant de la dite communauté. Conditions: comptant.

SUCCESSION de feu P. S. Newton.—Vente par le régister des testamens—Vendredi le quatrième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu P. S. Newton, l'esclave nommé Dick, âgé de 24 ans, marronneur. Conditions de la vente: comptant.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Charles de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

SUCCESSION de Noël Carrière h. de c. l.—Vente par le régister des testaments.—Mercredi dix-huitième jour du mois de novembre 1835, à quatre heures de l'après-midi, à mon bureau, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Noël Carrière h. de c. l., les objets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en un lot de Hardes, une montre à répétition, une chaîne de sureté et une clef de montre, le tout en or, un lot de livres, un lot d'argenterie et des bijoux, un lit en accajou et autres articles. Conditions de la vente: comptant.
7 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de NICOLAS COLBUS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la Cour.
5 nov. — W. F. C. DUPLESSIS—Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Attendu que John B. Craig a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jacb. Tucker décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.
5 nov. — W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu Pierre Thomas alias Candio Thomas.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de l'administration de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
2 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Aurore Doucé.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
5 novembre. — Régister des Testamens.

Succession de James Garsides.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
6 nov — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Francisco Garcia.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
9 nov — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Foster & Lowerby contre leurs créanciers.—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable Cour de District, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu Jeudi le 12 novembre prochain, à 5 heures P. M. sur les lieux, le bail d'un lot, maison, jardin et améliorations nommés Jardin du Vauxhall, situés à l'extrémité des rues de la Commune et des Marais, vis-à-vis l'Hôpital de Charité, loués par M. Joseph Kenton, pour trois ans, à dater du 28 février 1835, avec privilège de renouveller pendant trois années, de plus à la commodité du locataire ainsi qu'il est mentionné au bail. Ainsi que tous les décors dramatiques et l'ameublement du Jardin du Vauxhall et du Théâtre. Conditions comptant.
2 nov — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—B. & A. Soulé contre James Mooney.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hono. Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 5 décembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé en cette ville, désigné par le no. 3, dans l'ilet no. 12, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
2 nov—3,4 et 5 — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Francisco Tio contre Francisco Oriol.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Jeudi 3 décembre prochain, à une heure de relevée.

La négresse nommée Cinthias alias Marie, âgée d'environ 26 ans, et son enfant nommé Julien, âgé d'environ 6 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Antoine Benjamin contre Pierre Marly.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 17 novembre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 193, dans l'ilet no. 23, formant une des encoignures des rues Girond et Union, mesure française, 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girond.—Plus, un demi lot de terre désigné par le no. 192, joignant le premier lot mentionné ci-dessus. La dite moitié devant être prise sur le côté du dit lot no. 192, mesurant 30 pieds, (mesure française), face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
16 oct — F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT.—Edward Dallimore contre ses créanciers, et les créanciers de H. Millard et Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Saint-Louis et de Chartres, en cette ville, le mercredi 9 décembre prochain, à une heure de relevée:

La négresse nommée Jane, âgée d'environ 20 ans. Conditions, comptant.
6 nov — FRED. BUISSON—shérif.

COUR DE DISTRICT.—D. F. Weymouth contre B. C. Elliot.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 1er. décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés mentionnées et décrites dans le susdit ordre de saisi et de vente.

Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, environ un mille en bas de cette ville; ensemble, avec les bâtisses et améliorations, droits, titres, prétentions et privilèges, et prérogatives qui y appartiennent.

Les dits lots de terre sont désignés comme suit:

Nos. 5 à 15 à 15, inclus dans l'ilet n. 27, borné par les rues Solidelle, Josephine, Lesseps et Pologne, mesure américaine.

Les lots Nos. 5, 6 et 7 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Lesseps, sur 126 pieds 10 pouces de profondeur, entre les lignes parallèles.

Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds 10 pouces face à la rue Joséphine, sur 124 pieds de profondeur, entre les lignes parallèles.

Les lots Nos. 14 et 15 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur ent 2 les lignes parallèles.

Le tout suivant un plan dressé par A. d'Hemécourt, député voyer de la ville, sous la date du 5 novembre 1833, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, esq. n. p.
Conditions, comptant. — F. BUISSON,
21 oct. — shérif.

A VENDRE.—Un moulin à piler du riz, au quel sont adaptées des meules en pierre, pour faire de la farine de maïs. Les deux peuvent marcher ensemble ou séparément.

L'engrénage est en bois d'accajou, et le tout bien conditionné et en bon état.

S'adresser à P. Goulon, rue Condé, no. 93, ou à la Banque de la Cité. — 27 oct—10

ON a besoin à l'imprimerie de l'Abeille, de DEUX APPRENTIS. — 7 oct

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carré en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) — JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) — D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m — D. PRIEUR, maire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CAROLTON.—Avis est par le présent donné aux souscripteurs au fond capital de cette institution, que d'après une résolution de la direction, au lieu des vingt piastres par action, payables le 1er. Novembre, dix piastres seront payables le 31 d'Octobre, et dix piastres le 14 Novembre prochain

Les jours d'escompte de la Banque sont, les lundis et jeudis. Jours d'offre, les samedis et mercredis.

La Banque commencera à escompter lundi le 2 novembre. Par ordre de la direction.
19 oct. — L. F. GENERES, caissier par intérim.

BUREAU DE LA COMPAGNIE des Architectes de la Nouvelle Orléans, 27 octobre 1835.—A une assemblée des actionnaires de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans, tenue le 19 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été duement nommées directeurs pour l'année courante:

Messrs.	P. J. Tricou,	M. S. Cucullu.
	E. J. Bernard,	L. G. Heigsberg.
	La. de Ferrier.	

Et à la séance des directeurs du 26 de ce mois, M. P. J. Tricou a été élu président de la dite compagnie.
Par ordre de la direction.
28 oct — SOMMEREAU, secrétaire.

BUREAU de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrolton.—Avis est par le présent donné qu'après le dernier char qui part de Carrolton à 8 heures P. M., dix piastres, payables d'avance, seront demandées pour tout voyage extra.

Les jours de la semaine, un char tiré par un cheval partira de Carrolton à 10 A. M. et de la Nouvelle-Orléans, à 11 heures A. M.

On ne transportera pas de fret plus bas qu'au dépôt, à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Par ordre de la direction, — CZARNOWSKY,
2 nov.—3. — Surintendant.

Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.—Le char à vapeur New-Orleans, fera la route de la Nouvelle Orléans à Carrollton comme suit:

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
2 "	P. M.	2 "	P. M.
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"
8 "	"		

DIMANCHES.

De Carrollton.		De la Nouvelle Orléans.	
6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
8 "	"	9 "	"
10 "	"	11 "	"
12 "	M.	1 "	P. M.
2 "	P. M.	3 "	"
4 "	"	5 "	"
6 "	"	7 "	"

Du 1er. octobre au 1er. avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retournera à 9 heures. Pendant l'été le char partira de Carrollton à 4 heures.

Lieux d'arret.—Rue du Canal: hangard des chars, rue Poydras; rue Nayades, près la rue Jackson, où l'on collectera les billets.

Les passagers devront être munis de billets, car on ne prendra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangard des chars, à l'encoignure des rues Canal et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

On ne transportera de fret que dans la matinée.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures et demie A. M. et voyageront toutes les heures. Ils partiront de Lafayette à 7 heures &c.
24 sept

Esclaves en Marronage.

QUINZE PIASTRES de récompense.—Parti marron de l'habitation de Andry Boudousquié, le nègre Fortune, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, teint noir, point de barbe, il chancèle un peu en marchant, il lui manque une phalange du pouce de l'une des mains, il a la lettre B. sur la poitrine au bas du sein.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivis rigoureusement. S'adresser à GALLWAY & BOUDOUSQUIE.
11 nov—6,2m — no. 31, rue de la Commune.

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne le 16 du mois de septembre, JUDY, négresse âgée d'environ 23 ans, taille d'à-peu-près 5 pieds 6 pouces, très-noire, ayant un peu l'air sournois, marchant très-droite, ayant habité la ville 7 mois, parlant anglais et très-peu le français, les capitaines de navires et autres embarcations, ainsi que toutes personnes en général sont prévenues de ne pas recevoir la dite esclave, sous peine des rigueurs de la loi.

La susdite récompense sera payée pour son arrestation et sa location dans une des geoles de cet état. S'adresser rue St.-Pierre, No. 131, encoignure de la rue Dauphine. — 11 nov—3

$50 DE RECOMPENSE.

Seront payées pour l'arrestation du petit griffe nommé HENRY, âgé de 16 ans, très-actif et très-intelligent, appartenant au colonel Watkins de l'Alabama. Ce garçon n'est que depuis 15 jours à la N.-Orléans, était esclave, sans doute, de se rendre par le chemin de fer de Pontchartrain à la Mobile d'où il est récemment arrivé. Il avait à son départ un vêtement très propre, composé d'une redingotte de drap gris, pantalons de bombazine grise, souliers et chapeau noir neufs. La susdite récompense de $50 sera payée, si cet esclave est arrêté hors des limites de l'Etat, et $25 s'il est arrêté dans la juridiction de la Louisiane.

N. B. Le *Mobile Daily Advertiser* voudra bien publier cet avis pendant deux semaines et envoyer le compte au bureau du *Bulletin*. — JOHN M. BACH,
11 nov — Agent de Z. F. WATKINS.

QUINZE PIASTRES de récompense.—Est partie marronne de chez le soussigné, la négresse Victorine, âgée de 28 ans, parlant l'anglais et le français, taille ordinaire. Les capitaines des embarcations de tous genres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La susdite Récompense sera donnée à celui qui la remettra à la geole. — LUCE DELONET,
21 oct—15,3m — 266, rue Bourgogne.

$10 de récompense.

Parti marron le 29 du mois dernier, l'esclave Claiborn, griffe, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, mince, une figure d'enfant, ayant sur la joue gauche une cicatrice de deux pouces de circonférence, sans barbe ni favoris, et se tenant penché; depuis six ans dans le pays, charretier, parlant très peu le français; venant de la Caroline du Nord. On suppose qu'il s'est caché dans le faubourg Ste.-Marie. Les capitaines de steamboat, navires et autres embarcations, sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
10 nov.—10 — FERNANDEZ & WHITING.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui ramenera au soussigné ou logera dans une des geoles de cette ville, le jeune nègre américain, nommé ALFRED, âgé d'environ 16 ans, taille d'environ 5 pieds français. Le dit nègre parle bien le français, il est d'une forte constitution, d'un teint clair, d'une jolie figure et riant souvent. Il a quelques cicatrices assez apparentes sur la figure.

Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'un gillet de cotonnade.
6 nov—3 — G. MORIERE FAZENDE.

Détenus à la geôle de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer Henry, et appartenir au docteur Kerr de la Nelle-Orléans. Une négresse nommée Ann, appartenant à M. J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé Trente-Ans, appartenant à M. Lévaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.

Aussi la négresse marronne nommée Rachelle, se disant appartenir à M. Jean Pierre Félicie, de la Nouvelle-Orléans; la dite négresse a été trouvée par un nommé Marianne Sapatos, habitant de Barataria, dans les prairies près du bayou des Carpes, environ dix lieues du fleuve. — J. CHARBONNET,
14 oct — shérif.

Détenu à la geole de la paroisse Jefferson le petit nègre marron nommé Charles, se disant appartenir à M. Ginette. Le propriétaire est prévenu de le réclamer, conformément aux lois.
16 oct — Jques. CHARBONNET, shérif.

VINGT PIASTRES de récompense.—Parti marron de chez les soussignés, dans le courant du mois de septembre dernier, le nègre créole Jean Louis, âgé d'environ 30 ans, taille d'à peu près 6 pieds. Il est bien connu à la halle comme vendeur de légumes, et dans le faubourg d'en bas comme ayant appartenu à M. Dousson. Il se fait aussi passer pour libre. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera à la geole.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
ARTHUR FORTIER.
10 oct — ROBERT BOUDOUSQUIE.

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas be laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lanbwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
2 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par
VEUVE KOKERNOT & FILS,
24 août — encoignure St.-Louis et Levée.

HUILE de Palmachristy.—10 barils de cette huile, de première qualité, en magasin et à vendre par — GRAY, DURRIVE & Co.,
21 oct — nos. 42 et 43, Nlle Levée.

Ventes à l'encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
James Vance contre ses créanciers.

SAMEDI, 19 de décembre prochain, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 de septembre 1835, et sous la direction de James Vance, syndic de ses créanciers, savoir:

No. 1 Un terrain situé au faubourg Tremé, après l'encoignure des rues Jackson et Villeré, et à peu près à 120 pieds de distance de la rue du Canal; mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

No. 2 Touche le No. 1, ayant 30 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

No. 3 Touche le No. 2, ayant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

AUSSI:

Cinq terrains au faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, dans l'Ilet No. 5; borné par les rues Adelle, Fulton et le chemin de Saint-André.

No. 1 Mesure 25 pieds 7 pouces et une ligne, face au chemin de St.-André, et 25 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Adelle, sur 113 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur.

No. 2 A la même mesure sur les deux rues que le No. 1, et 114 pieds 4 pouces et 2 3-5 lignes de profondeur.

No. 3 A la même face sur les deux rues que le No. 2, et 113 pieds 2 pouces et 4 1-5 lignes de profondeur.

No. 4 A la même face sur les deux rues, et 112 pieds 9 pouces 5 4-5 lignes de profondeur.

No. 5 A la même face sur les deux rues que le No. 4, étant l'encoignure, ayant une profondeur de 110 pieds 10 pouces et 7 2-5 lignes, et faisant face aussi de toute sa profondeur sur la rue Fulton: ces propriétés seront vendus d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

AUSSI:

Une terre dans l'Etat du Mississipi, sur la rivière de Rusha Jaune (*Yellow Rusha river*) contenant 960 acres, plus ou moins.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
[11 nov

PAR TRICOU, LOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Lundi 16 novembre, à midi précis à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes.

Une maison venant d'être finie, située au faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues Amour et Bons-Enfants, composée de 4 appartements, une galerie et deux cabinets, le tout briqueté entre poteaux et couvert en bardeaux, cuisine haute en briques &c. sur un terrain de 28 pieds, face à la rue des Français, sur 84 pieds de profondeur.

Plus, deux terrains joignant la dite propriété et faisant l'encoignure, ayant 28 pieds de face, sur 84 pieds de profondeur, et l'autre de 28 pieds face à la rue des Bons-Enfants, sur 36 pieds de profondeur.

Conditions: à la vente. — 4 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

FAILLITE de Yard & Blois.—Vente, d'ordre des syndics, d'actions de banques et compagnies d'assurances.—Vendredi 13 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis, par ordre de l'honorable cour de district, et sous la direction de messieurs Jno. H. Field & Daniel Yard, syndics de la faillite de Yard & Blois.

140 actions de la banque des Artisans et Commerçants, (Mechanics & Traders Bank) payées en plein.

12 actions de la Compagnie d'Assurances des Négociants, (Merchants Insurance Company) sur lesquelles $50 par action ont été payées.

Conditions: comptant. — 4 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

FAILLITE de Colles & Hearsey & Thomas H. Hearsey—Vente d'ordre des syndics d'actions de banque des Artisans et Commerçans.—Vendredi 13 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett à midi précis, par ordre de l'honorable Cour de District et sous la direction de Thomas H. Hearsey, syndic des créanciers de la maison ci-devant de Colles & Hearsey & Thomas H. Hearsey—1100 Actions de la Banque des Artisans et Commerçans, (Mechanics & Traders Bank) payées en plein. — 2 nov.

Aussi—Une action de la Compagnie de la Presse Coton d'en haut, payées en plein.

24 Terrains de valeur.

Compagnie des Architectes du 8e district de la Nouvelle-Orléans.

PAR FERNANDEZ & WHITING

Il sera vendu le samedi 14 novembre prochain, à la bourse de Hewlet,

Seize terrains composant l'ilet No. 69, formé par les rue Ste.-Anne, Orléans, Claiborne et Robertson; ledit ilet remblayé au niveau desdites rues; chaque terrain est de 30 pieds sur 71 pieds de profondeur, se référant pour la situation des terrains et l'exactitude du piétage, au plan qui sera affiché à la bourse.

Huit terrains situés dans l'ilet No. 64, formé par les rues Ste.-Anne, Orléans, Robertson et Villeré, ce 32 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, se référant, pour la situation des terrains et l'exactitude du piétage, au plan qui sera affiché à la bourse.

Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par-devant Hugues Pédesclaux, notaire public, et tous les frais de vente à la charge des acquéreurs. — 21 oct.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

Il sera vendu Mardi 23 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, le navire doublé et cloué en cuivre Eléanor, du port de 304 tonneaux, tel qu'il se comporte maintenant au port no. 56. Il est bien pourvu, et a été entièrement doublé à Marseille, au mois de janvier de l'année dernière. On peut voir l'inventaire en s'adressant à l'encanteur. Payable à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. — 2 nov

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira le Dimanche, 15 du mois de novembre, à dix heures du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection. Les officiers commandant des compagnies, remettront à l'inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant de la Légion. — D. AUGUSTIN.
13 oct — Aide-de-Camp.

Demandes.

ON demande des Moulins à Maïs.—Le soussigné désire contracter avec quelqu'un capable de faire et de placer 12 moulins à maïs à coulisses semblables à celui qui était en usage l'année dernière, dans la rue des Magasins. S'adresser à
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov — no. 100, rue de Chartres.

ON DEMANDE des actions de la Banque de Carrollton; dito du chemin de fer de Pontchartrain; dito de la presse à coton d'en haut; dito dito d'en bas. — EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov — courtier

ON désire avoir un bon Jardinier qui soit bien recommandé: un homme mûr serait préféré. S'adresser chez madame veuve Louis Foucher rue Annonciation, faubourg Saulet. — nov 8—3

ON demande 200 ou 250 balles de coton pour compléter le chargement du navire *Victoria*, allant à Liverpool. Pour fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
24 oct. — no. 117, rue Royale.

ON a besoin, dans un magasin de marchandises fines de goût, d'un jeune homme bien entendu dans les affaires, et qui parle français et anglais. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser rue de Chartres, n. 85. — 2 nov.

SUCRERIE A VENDRE.—On offre à vendre une habitation établie en sucrerie, reconnue comme une des plus fertiles, située dans la paroisse St.-Charles, rive droite du fleuve, à environ 8 lieues de la ville, ayant 12 arpents de face sur 40 de profondeur, bornée en haut par l'habitation Onésiphore St. Amant, et en bas par celle de veuve B. St. Amant, avec 44 esclaves de choix. Pour les conditions, s'adresser au Dr. Pinson, rue St. Pierre, no. 78, ou à M. Fortier, sur l'habitation.

Si on ne traite pas à l'amiable les esclaves et l'habitation seront mis à l'encan, d'abord réunis et puis séparément, le 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres.
4 nov—3m

AVIS.—Attendu qu'Antony Fernandez, encanteur pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation d'un cautionnement souscrit par lui comme principal, le onze janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec A. A. Suarès et José Fernandez, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-six septembre A. D. 1835, [L. S] et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis. — E. D. WHITE.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. — 7 oct—30

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des prix modérés: 25 barriques de vin rouge de Bordeaux de diverses qualités, 25 tierçons de vin blanc de Grave, 130 caisses de vin rouge Pauillac et St.-Julien, 9 demi pipes eau-de-vie de Cognac, 2 do. do. Champagne
14 oct. — FELIX LABATUT

ORTHOPEDIE, OU DISTORTION DES PIEDS. Cette branche importante de la chirurgie, dont le but est de remédier aux difformités des pieds, ayant été dernièrement l'objet spécial des études des médecins de France, qui ont réussi à obtenir des succès très constatés; le soussigné, demeurant à Paris, en 1831, se décida à dévouer tout son temps à l'étude de la théorie et à la pratique de cette partie de la chirurgie à l'école d'un des plus célèbres chirurgiens de la capitale; il se flatte d'avoir acquis des connaissances dans cette branche, qui peuvent le mettre à même d'offrir avec confiance ses services au public.

Toutes les difformités des pieds peuvent être rangées en deux classes: celles de naissance, et celles accidentelles. Elles sont produites par diverses causes qui affectent le système osseux, musculaire ou ligamenteux.—Des difformités de ces deux classes peuvent être complètement guéries d'une manière permanente. Le temps nécessaire pour compléter la cure dépend nécessairement de la nature et du degré de la difformité, de l'âge et de l'état de santé du patient: une difformité de naissance, un très-grave, a été réparée sur un sujet de dix ans. Les personnes qui voudront être témoins oculaires des succès de la méthode du soussigné pourront se convaincre en s'adressant à
WILLIAM MICHEL—D. M.
CHARLESTON, CAROLINE DU SUD.

Les personnes qui désirent de plus amples renseignemens voudront bien adresser leurs lettres, port payé, au Docteur à Charleston. — 19 oct—1m